

**10^{ème} Édition des Assises Nationales
des Commissaires aux Comptes**

**LE ROLE DE LA PROFESSION D'AUDIT ET DE
COMPTABILITE DANS L'APPUI A LA SORTIE DE
L'ALGERIE DE LA LISTE GRISE DU GAFI ET LA
RESTAURATION DE LA CONFIANCE INTERNATIONALE**

**10^e édition anniversaire :
un cap, une vision, une profession renforcée.**

RECOMMANDATIONS OFFICIELLES

**issues de la 10^e édition des assises
nationales des commissaires aux
comptes**



22 et 23 décembre 2025



Hôtel El Aurassi – Alger.



PRÉAMBULE

Réunis à Alger, les 22 et 23 décembre 2025, à l'occasion de la dixième édition des Assises nationales des commissaires aux comptes, Les participants, professionnels de l'audit et de la comptabilité, représentants des institutions publiques, experts nationaux et internationaux,

- Considérant les exigences accrues du Groupe d'Action Financière (GAFI),
 - Considérant l'inscription de l'Algérie sur la liste grise et la nécessité d'y apporter une réponse structurelle, crédible et durable,
 - Considérant le rôle stratégique de la profession d'audit et de comptabilité dans la gouvernance économique, la transparence financière et la protection de l'ordre public économique,
 - Considérant la mission d'intérêt général confiée aux commissaires aux comptes,
- Adoptent les résolutions suivantes :

RECOMMANDATION N°1

Reconnaissance du rôle stratégique de la profession

Les Assises réaffirment que la profession d'audit et de comptabilité constitue un pilier fondamental de la souveraineté financière et juridique de l'État, et un acteur essentiel du dispositif national de lutte contre la criminalité économique et financière.

Elles recommandent la reconnaissance institutionnelle explicite du commissaire aux comptes comme acteur-clé de prévention, de détection et de dissuasion des pratiques illicites.

RECOMMANDATION N°2

Engagement de la profession pour la sortie de la liste grise du GAFI

Les Assises font de la sortie durable de l'Algérie de la liste grise du GAFI un objectif professionnel prioritaire, partagé et mesurable, engageant l'ensemble des membres de la profession.

Elles recommandent l'alignement des priorités professionnelles sur les axes d'évaluation du GAFI, notamment l'efficacité des dispositifs, la qualité des signalements, la traçabilité des diligences et la production de résultats concrets.

RECOMMANDATION N°3

Renforcement du dispositif LBC/FT

Les Assises recommandent l'instauration d'une doctrine professionnelle nationale LBC/FT applicable aux commissaires aux comptes, fondée sur une approche par les risques, des critères homogènes de vigilance et une documentation défendable.

Elles recommandent le renforcement substantiel de la qualité des déclarations de soupçon et le développement d'outils structurés de prévention au sein des cabinets.

RECOMMANDATION N°4

Centralité du bénéficiaire effectif

Les Assises érigent la notion de bénéficiaire effectif en axe central et transversal de la mission du commissaire aux comptes, en lien direct avec la lutte contre l'évasion fiscale, les montages juridiques opaques et les flux financiers illicites.

RECOMMANDATION N°5

Coopération institutionnelle renforcée

Les Assises recommandent l'institutionnalisation d'un cadre permanent de coopération entre la CNCC, la CTRF et la magistrature, reposant sur des protocoles formalisés, des référents désignés et des circuits sécurisés d'échange d'informations.

Elles appellent à la mise en place de mécanismes de retour d'expérience institutionnels permettant l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

RECOMMANDATION N°6

Modernisation du cadre législatif de la profession

Les Assises affirment le caractère stratégique et prioritaire de la réforme législative portant organisation de la profession de comptabilité et d'audit.

Elles considèrent l'adoption de ce texte comme une condition déterminante pour :

- La crédibilité internationale du dispositif national LBC/FT ;
- La sécurisation juridique des missions d'audit ;
- La lisibilité institutionnelle de la profession.

RECOMMANDATION N°7

Formation continue et contrôle qualité

Les Assises recommandent l'élévation du niveau d'exigence en matière de formation continue, en particulier dans les domaines de la LBC/FT, de la fraude, de la gouvernance et des risques émergents.

Elles réaffirment le rôle central du contrôle qualité comme outil de crédibilité nationale et internationale, orienté vers l'effectivité, la cohérence et la traçabilité des travaux.

RECOMMANDATION N°8

Relative à la lutte contre l'exercice illégal de la profession
Les Assises nationales des commissaires aux comptes,
Considérant :

- la liste des commissaires aux comptes agréés, faisant état de 5 128 décisions d'agrément délivrées depuis l'année 2012 à ce jour par le Ministère des Finances, par l'intermédiaire du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de sa Commission d'Agrément ;
- que le tableau officiel des commissaires aux comptes ne recense actuellement que 2 932 professionnels régulièrement inscrits ;
- que l'écart significatif constaté, de l'ordre de 2 196 agréments, entre les décisions d'agrément délivrées et les inscriptions effectives au tableau officiel, constitue un facteur structurel favorisant l'exercice illégal de la profession et les pratiques de complaisance ;

Constatent que cette situation porte gravement atteinte à la crédibilité institutionnelle de la profession, à la fiabilité de l'information financière et à l'efficacité des dispositifs de régulation et de contrôle ;

En conséquence, les Assises :

1. Condamnent avec la plus grande fermeté l'exercice illégal de la profession de commissaire aux comptes ainsi que les pratiques de complaisance, en ce qu'ils constituent des atteintes graves à l'ordre public économique et à la confiance des acteurs économiques ;
2. Considèrent que ces pratiques participent directement à la fragilisation du système économique national, à l'ineffectivité des mécanismes de contrôle et à la dévalorisation du rôle institutionnel du commissaire aux comptes ;
3. Appellent au retrait ou à l'annulation, des décisions d'agrément n'ayant pas donné lieu à une inscription régulière et effective au tableau officiel, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
4. Demandent la mise à jour exhaustive, fiable et périodique du tableau officiel des commissaires aux comptes ;
5. Invitent à la mise en oeuvre d'actions continues de sensibilisation et d'information à destination des entreprises, des institutions publiques et des partenaires économiques, rappelant l'obligation légale de recourir exclusivement à des commissaires aux comptes régulièrement inscrits.

RECOMMANDATION N°9

Responsabilité, sécurité juridique et indépendance

Les Assises recommandent une clarification équilibrée des frontières entre responsabilité pénale et civile, vigilance professionnelle et indépendance, afin de préserver la sécurité juridique du commissaire aux comptes sans affaiblir l'efficacité du dispositif de prévention.

RECOMMANDATION N°10

Déontologie et éthique professionnelle

Les Assises érigent l'éthique professionnelle et l'indépendance réelle du commissaire aux comptes en socle intangible de la confiance internationale. Elles décident de promouvoir une culture durable de l'exemplarité, fondée sur la rigueur, le scepticisme professionnel et la responsabilité individuelle et collective.

RECOMMANDATION N°11

Appel aux pouvoirs publics

Les Assises appellent solennellement les pouvoirs publics à soutenir activement la profession par :

- L'adoption rapide du cadre législatif réformé ;
- Le renforcement de la coopération institutionnelle avec la CNCC ;
- L'association de la profession aux chantiers stratégiques de réforme économique et financière.

RECOMMANDATION N°12

Engagement des professionnels au service de l'État

Les Assises engagent l'ensemble des professionnels de l'audit et de la comptabilité à contribuer activement :

- À la lutte contre la criminalité financière et fiscale ;
- À la formalisation de l'économie ;
- À la diversification économique ;
- À l'attractivité et à la sécurisation des investissements.

RECOMMANDATION N°13

Pacte de confiance État – Profession

Les Assises appellent à la construction d'un pacte institutionnel durable de confiance et de responsabilité entre l'État et la profession d'audit et de comptabilité, au service de la stabilité, de la transparence et de la crédibilité économique de l'Algérie.

RECOMMANDATION N°14

Feuille de route et suivi post-Assises

Les Assises recommandent:

- L'adoption d'une feuille de route nationale CNCC 2026–2028 ;
- La mise en oeuvre opérationnelle des recommandations du Livre blanc ;
- L'instauration d'un mécanisme de suivi, d'évaluation et de reporting périodique.

DISPOSITION FINALE

Les présentes résolutions constituent l'expression officielle et solennelle des engagements de la 10^e édition des Assises nationales des commissaires aux comptes. Elles traduisent la volonté commune de faire de la profession d'audit et de comptabilité un acteur stratégique de la gouvernance financière nationale et un levier déterminant de la sortie durable de l'Algérie de la liste grise du GAFI et de la restauration de la confiance internationale.

Alger, le 23 décembre 2025

P/ le conseil national de la chambre nationale des commissaires aux comptes

**Le Président,
Mohamed YAHIAOUI**

**Le Secrétaire Général par intérim,
Mohamed ABOUDI,**

**Le Trésorier,
Bakir BELLAL.**